

■ **Pascale Grandclement**, à Saint-Légier-La Chiésaz, CH-550-1045317-2, commerce ambulant d'accessoires de mode (FOSC du 27.10.2005, p. 12). Par décision du 9 novembre 2006, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 2069 du 20.02.2007
(03797144 / CH-550.1.045.317-2)